



Dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle en Arts Visuels

RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURE DES COLLÈGES DE LA VIENNE

2023/2024

Conscient que l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances, le Département de la Vienne s'engage en direction de la jeunesse afin de contribuer à la formation et à l'émancipation du citoyen à travers l'éducation à l'art et par l'art.

Ainsi, le Département, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vienne (DSDEN 86), met en place un dispositif d'EAC dans le domaine des arts plastiques et visuels à destination des collèges de la Vienne.

PRINCIPE

Ce dispositif est composé :

- d'une visite commentée de l'exposition des œuvres de l'artiste intervenant, à destination des collégiens bénéficiaires dans les locaux de l'Hôtel du Département (place Aristide Briand, 86000 POITIERS),
- de la réalisation de 15 heures d'ateliers artistiques par l'artiste, auprès d'une classe ou d'un groupe d'élèves du collège, devant aboutir à la réalisation d'œuvres exposables,
- de l'exposition des travaux des collégiens réalisés pendant les heures d'ateliers, dans les locaux de l'Hôtel du Département (place Aristide Briand, 86000 POITIERS), et présence des élèves lors de l'inauguration.

FINANCEMENT

- Les coûts directement pris en charge par le Département sont :
 - l'intervention de l'artiste lors des ateliers et lors du temps de médiation devant ses œuvres,
 - le matériel artistique nécessaire aux ateliers et à l'exposition des travaux d'élèves (dans la limite de 500 €).
- Les coûts restants à la charge du collège sont :
 - les repas de l'artiste intervenant, au sein de la cantine scolaire, si nécessaire en fonction du planning des interventions,
 - le déplacement des élèves à Poitiers pour le temps de médiation devant les œuvres de l'artiste puis pour l'inauguration de l'exposition des travaux des élèves.

△ possibilité pour le collège de bénéficier, pour ces deux déplacements, d'une subvention départementale, s'ils sont couplés avec une visite patrimoniale dans le cadre du dispositif départemental « Classe histoire et Patrimoine » : <https://www.lavienne86.fr/au-quotidien/education-jeunesse/les-appels-a-projets/classes-histoire-et-patrimoine-1>

SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES

Deux collèges pourront être retenus pour bénéficier de ce dispositif pour l'année scolaire 2023/2024.

L'analyse des candidatures des collèges sera réalisée par :

- le Comité technique du projet composé de représentants de la DSDEN de la Vienne, de la Direction de l'Éducation et de la Direction de la Culture et du Tourisme du Département

puis par

- le Comité de pilotage du projet composé des élus en charge de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Culture du Conseil Départemental de la Vienne.

Afin de garantir un égal accès des collégiens de la Vienne aux dispositifs d'EAC financés ou cofinancés par le Département, les candidatures des collèges seront analysées au regard de l'ensemble des autres projets d'EAC dont a déjà bénéficié le collège candidat.

Le choix des deux binômes (collège/projet artistique) réalisé par les comités sera soumis à la Commission Culture puis au vote de la Commission Permanente de l'Assemblée Délibérante du Département.

CALENDRIER 2023-2024

- Candidatures :
Le formulaire de candidature est à retourner par courrier ou courriel au plus tard le 10 juillet 2023 (modalité d'envoi sur le formulaire).
- Organisation :
 - Analyse des candidatures et vote des binômes collège / projet artistique : en septembre et octobre 2023,
 - Rencontres des partenaires (collège, artiste, Département et DSDEN) et finalisation des conventions de partenariat : en octobre et novembre 2023.
- Mise en œuvre : *deux sessions au choix (voir les propositions artistiques ci-dessous)*
 - **1^{ère} session « MAUJU – Nature humain.e » : Janvier à Mars 2024**
Visite de l'exposition de l'artiste et ateliers : entre le 8 janvier et le 16 février
Exposition des travaux d'élèves et inauguration : entre le 4 et le 21 mars
 - **2nd session « la Fanzinothèque et Olivier Rigaud » : Avril à Juin 2024**
Visite de l'exposition de l'artiste et ateliers : entre le 1^{er} avril et le 17 mai
Exposition des travaux d'élèves et inauguration : entre le 3 et le 21 juin

DESCRIPTION DES DEUX PROJETS ARTISTIQUES PROPOSÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

« MAUJU – NATURE HUMAIN.E » :

1^{ère} session

Janvier à
Mars 2024

L'artiste photographe MAUJU propose un projet autour de la pratique photographique qui questionne le rapport au monde.

« Où habitons-nous ? Qui nous habite ? Quel sens ? Où se situe la limite, le point impermanent d'équilibre ? Entropie, flou, vert, ... Photographie de photo des fois ; de nature, parfois morte, gros plans, paysage... portrait, auto, plutôt mis en scène. Paysages, matière, un aspect documentaire et poétique des lieux et des habitants. Mes recherches artistiques s'intéressent aux espaces habités, hantés, intimes et communs ; aux paysages, objets et sujets quotidiens, banals. Un certain pragmatisme m'invite à trouver, dans cette réalité ordinaire, des failles dans lesquelles je peux m'immiscer, observer et contempler des évocations sensibles, et accéder à une dimension esthétique des choses du monde. »



Site internet de Mauju : <https://maujufotoz.com/>

« LA FANZINOTHEQUE ET OLIVIER RIGAUD »

2nd session

Avril à
Juin 2024

La Fanzinothèque de Poitiers et l'artiste Olivier Rigaud s'associent pour proposer un projet autour de la création d'un Fanzine par les élèves.

L'objectif est de réaliser et imprimer avec les collégiens une œuvre collective, qui mêlera travail manuel et l'emploi (à une étape et selon les possibilités techniques) d'un logiciel générateur d'images en "intelligence artificielle", afin d'en expliquer les possibilités et les limites, tout en insistant sur la valeur du dessin ou du collage "à la main" et de l'objet imprimé, tactile.

La complémentarité des pratiques sera mise en avant. Un tirage papier du travail collectif sera réalisé afin de permettre à chacun.e de repartir avec un exemplaire imprimé



Site internet de la Fanzinothèque : <https://www.fanzino.org/>

Site internet d'Olivier Rigaud : <http://www.olivriergaud.fr/>